

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JANVIER 2025

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Moulon, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Renaud CHALLENGEAS, Maire.

Date de convocation : 21 janvier 2025

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de votants : 12

Présents : M. CHALLENGEAS - M. CLEMENCEAU - Mme BROUSTE – M. DEROSE – M. GAUTEY -
Mme EBERHARDT – Mme CHOLET – Mme KAMGA KUATTE – M.OBRY.

Absents excusés : Mme FARNIERE (procuration à Mme BROUSTE) - M. LACOSTE (procuration à M.
GAUTEY) – M. LE ROY (procuration à M. OBRY) – Mme MAGNAN – Mme DEVILLE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Renaud CHALLENGEAS a ouvert la séance.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Robert DEROSE

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 est approuvé.

Délibération n° 2025-001 : DPU immeuble MASSON cadastré AW 481

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas exercer son droit de préemption.

Délibération n° 2025-002 : Extension du périmètre du SDEEG

Le Conseil Municipal accepte par onze voix pour et une abstention l'adhésion des communes précitées au SDEEG et l'extension du périmètre du Syndicat.

Délibération n° 2025-003 : Vidéoprojecteurs et tableau blanc interactif école primaire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'inscrire la somme de 5 000 euros sur l'état des restes à réaliser 2025 et s'engage à porter sur le budget primitif 2025, 3 100 euros.

Délibération n° 2025-004 : Effectifs scolaires rentrée 2025

Le chiffre de 127 enfants dont 50 en maternelle communiqué lors du précédent Conseil Municipal porté sur la fiche navette de l'Education Nationale était erroné, la prévision réelle est de 107 enfants (35 maternelle et 72 élémentaire).

Délibération n° 2025-005 : Fourniture dalles LES école classe CM

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents décide de valider la facture de EURL ARRIGHI d'un montant de 487,20 euros TTC pour la fourniture de quatorze dalles LED.

Délibération n° 2025-006 : Dépenses d'investissement budget commune 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessous :

Dépenses d'investissement	TOTAL 2024	766 092,00 €
A déduire	RAR (n-1)	188 886,00 €
A déduire	16	36 766,00 €
	Base de calcul	540 440,00 €
	25 % à ventiler	135 110,00 €

Conformément aux textes applicables,

Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 135 110,00 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21 : 20 000 €

Chapitre 23 : 115 110 €

La présente délibération annule et remplace celle en date du 19 décembre 2024.